DLP 05-02-91011850

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 190
du 28 Février 1991

ARBORICULTURE

- **Pêcher, Amandier** : Aprés les pluies, renouveler les interventions
- **Agrumes** : Traitement aprés la taille.

Salon de l'Agriculture

- Diagnostic phytosanitaire à domicile

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur - Gérant : J.C. COQUET
Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes
Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD
ISSN
C7 39 - 9633

ARBORICULTURE

** Cloque du pêcher

Renouveler aprés les pluies les traitements fongicides de synthése (Captane, Ferbame, Thirame, Zirame)

** Amandier

Même conseil pour le Monilia et Botrytis

** Nouvelles plantations de fruitiers

Lors de la réception des scions, vérifier soigneusement avant plan - tation, l'état racinaire, la présence suspecte de nécroses sur l'axe centrale = Eliminer tout sujet douteux , avertisser le pépiniériste en cas de litige, conserver les étiquettes I.N.R.A. - C.T.I.F.L.

** Agrumes

Aprés la taille, n'oubliez pas les traitements contre les maladies bactériennes . Profiter de cette opération pour déceler la présence éventuelle de parasites, acariens notamment.

.../...

76

SALON DE L'AGRICULTURE MARS 1991

UN DIAGNOSTIC POUR VOS PLANTES MALADES

Pour la première fois au Salon International de l'Agriculture, les Services de la Protection des Végétaux organisent **le SAMEDI 9 MARS** une journée d'information sur les différentes techniques de diagnostic des maladies végétales.

A cette occasion, des spécialistes expliqueront comment identifier par des procédés simples, les causes pathologiques de dépérissement des plantes.

Ils invitent donc tous les visiteurs intéressés par cette expérience à venir **munis d'un échantillon végétal malade** sur le stand du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Générale de l'Alimentation (BAT 2-2, Allée M, N° 380).

ATTENTION : pour le bon déroulement de ce diagnostic, cet échantillon doit cependant présenter une partie saine et être transporté dans un emballage qui ne conserve pas l'humidité (papier journal, par exemple).